

TALSMANDENS GRUPPE
 SPRECHERGRUPPE
 POKESMAN'S GROUP
 GROUPE DU PORTE-PAROLE
 GRUPPO DEL PORTAVOCE
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, May 1980

MEASURES TO PROMOTE THE REUSE OF WASTE PAPER¹

The Commission has just laid before the Council a recommendation setting forth the general principles of a policy on the recovery and reuse of waste paper and board. It also gives suggestions as to what action should be taken at national, regional and local level.

1. Recommended action

The Commission proposes that the Member States should implement policies designed to:

- encourage the use of recycled – and recyclable – paper and board, especially in the national administrations, public and national civil service bodies which can set an example;
- encourage, where feasible, the use of recycled paper and board containing a high percentage of mixed waste paper;
- re-examine, in the light of recent technological advances, the existing specifications for paper products which restrict, for reasons other than fitting a product for its task, the use of recycled paper;
- implement programmes of consumer and manufacturer education to promote paper and board products made from recycled fibres;
- develop and promote uses for waste paper other than as raw material for the manufacture of paper and board.

2. Reasons for a policy on the reuse of waste paper

The recovery and reuse of waste paper is a fundamental objective of the Communities' anti-waste policy.

Waste paper constitutes a significant percentage of urban waste. It is therefore useful to recover it for the manufacture of certain paper and board products, especially as the use of recycled fibres consume less energy and is less polluting than the use of virgin raw materials.

¹COM(80)237

From the economic point of view, according to the calculation made in 1976 by CEPAC (the European Confederation of the Pulp, Paper and Board Industry) the EEC deficit in fibrous raw materials in the paper sector (paper, pulp, wood and waste paper) was 16 million tonnes of paper equivalent whereas consumption of paper and board had reached about 30 million tonnes.

The quantity of waste paper which is theoretically recoverable within the EEC amounts to around 25 million tonnes per year. Of this only about 10 million tonnes are recovered at present, as roughly 15 million tonnes are still being disposed of as waste, mainly in household refuse. The European economy is therefore losing the raw material value of these 15 million tonnes; assuming disposal costs of around 30 EUA per tonne of household refuse, their disposal is costing the economy more than 450 million EUA per year.

The Community's dependence on external sources and the uncertainty of supplies from non-member countries make it all the more urgent for the EEC to develop its own resources policy to the fullest extent possible since further development of the EEC's wood pulp supply will merely enable the future pulp deficit to be kept at its present level.

An EEC own resources policy in this field should therefore be based on wood pulp and waste paper.

3. The policies being pursued in the Member States

Member States have not found a final solution to the problem of the reuse of waste paper and board. There is no legal obligation in any of the nine countries to reuse waste paper.

In Belgium, Luxembourg, Italy and the Federal Republic of Germany recommendations on using more recycled paper and board in public services exist, particularly in Belgium. In the Federal Republic of Germany the question has arisen of revising current specifications to enable as many recycled products as possible to be used.

In Luxembourg civil service bodies are recommended to use recycled paper for reproduction and copying; in Denmark national administrations are requested to use recycled paper as far as possible; no measures have been taken in Ireland or the Netherlands. In the United Kingdom the authority responsible for buying paper and board for the Central Government gives a "preference" to products with a recycled content and the authorities' technical staff work together with the paper industry to develop specifications in favour of recycled fibres.

It is France which has developed an active policy on this issue.

In 1978, for example, the following measures were taken:

- increase in funds to promote waste paper recycling;
- greater de-inking plant capacity;
- development of outlets for recycled paper by means of requests to public undertakings to make priority use of recycled paper and by means of agreements with industry to determine the extent to which recycled fibres can be used.

Since 1978 the Official Journal of the French Government has been printed on recycled paper.

Incidentally, 35% of the total amount of paper consumed by the Commission departments has been recycled.

The second report on the State of the Environment which the Commission published in 1979 was printed on recycled paper.

TALSMANDENS GRUPPE
 SPRECHER GRUPPE
 POKESMAN'S GROUP
 GROUPE DU PORTE-PAROLE
 GRUPPO DEL PORTAVOCE
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, mai 1980

Mesures d'encouragement pour la réutilisation des vieux papiers (1)

La Commission vient de proposer au Conseil une recommandation qui énonce les principes généraux d'une politique visant la récupération et la réutilisation des vieux papiers et cartons. Elle suggère également les actions à entreprendre au niveau national, régional et local.

1. Les actions recommandées

La Commission propose que les Etats membres mettent en oeuvre des politiques visant notamment:

- à favoriser l'utilisation de papier et carton recyclés - et recyclables - notamment dans les administrations nationales, organismes publics et services publics nationaux qui peuvent donner l'exemple;
- à encourager autant que possible l'utilisation de papier et carton recyclés contenant un pourcentage élevé de vieux papiers mêlés;
- à réexaminer, compte tenu des derniers progrès de la technologie, les spécifications actuelles relatives aux produits à base de papier qui, pour des raisons autres que l'adéquation d'un produit à son usage, jouent au détriment de l'utilisation de papier recyclé;
- à mettre en oeuvre des programmes d'éducation des consommateurs et des fabricants afin de promouvoir les produits à base de papier et de carton fabriqués à partir de fibres recyclées;
- à développer et à promouvoir des utilisations du vieux papier autres que son utilisation comme matière première entrant dans la fabrication du papier et du carton.

2. Pourquoi une politique de réutilisation des vieux papiers

La récupération et la réutilisation des vieux papiers constitue un objectif fondamental de la politique communautaire de lutte contre les déchets.

Les vieux papiers représentent un pourcentage élevé des déchets urbains. Il est donc utile de les récupérer pour fabriquer certains produits à base de papier et de carton, d'autant plus que l'utilisation de fibres recyclées demande moins d'énergie et résulte moins polluante par rapport à l'utilisation de matières premières vierges.

(1) COM (80)237

Au point de vue économique, d'après le calcul fait en 1976 par CEPAC (Confédération européenne de l'industrie de pâtes, papiers et cartons) le déficit de la CEE en matières premières fibreuses dans le secteur papetier (papier, pâtes-à-papier, bois, vieux papiers) s'est élevé à 16 millions de tonnes de "équivalent papier", alors que la consommation de papier et de carton avait atteint 30 millions de tonnes environ.

La quantité annuelle de vieux papiers théoriquement récupérable dans la CEE s'élèvent à près de 25 millions de tonnes. A l'heure actuelle, seulement 10 millions de tonnes environ sont effectivement récupérées, près de 15 millions de tonnes étant encore éliminées comme déchets, principalement sous forme d'ordures ménagères. L'économie européenne perd par conséquent la valeur que ces 15 millions de tonnes représentent comme matières premières, à raison d'un coût d'élimination de 30 UCE par tonne environ pour les ordures ménagères, leur élimination coûte à l'économie plus de 450 millions d'UCE par an.

En raison de la dépendance de la Communauté vis-à-vis de l'extérieur et de l'incertitude qui pèse sur l'approvisionnement en provenance des pays tiers, il est également urgent pour la CEE de pratiquer le plus largement possible une politique de développement de ses ressources propres, car l'accroissement des quantités de bois à pâte produites dans la CEE ne permettra, à l'avenir, que de maintenir le déficit en pâte à son niveau actuel.

Une politique visant au développement des ressources propres à la CEE dans ce domaine devrait par conséquent s'appuyer sur le bois à pâte et sur les vieux papiers.

3. Les politiques nationales actuelles en la matière

Les Etats membres n'ont pas apporté une solution définitive au problème de la réutilisation des vieux papiers et cartons. Dans aucun des Neufs pays il n'existe d'obligation légale de réutiliser les vieux papiers.

En Belgique, au Luxembourg, en Italie, en République Fédérale d'Allemagne on recommande d'utiliser davantage les papiers et cartons recyclés, dans les services publics et notamment en Belgique. En République Fédérale d'Allemagne on se pose le problème de la révision des spécifications actuelles pour permettre l'utilisation de la plus grande quantité des produits recyclés.

Au Luxembourg, l'utilisation de papier recyclé a été recommandé aux services publics pour reproduction et photocopie; au Danemark, on invite les administrations nationales à utiliser les papiers recyclés autant que possible; en Irlande et au Pays-Bas, aucune mesure n'a été prise. Au Royaume-Uni on souligne une "préférence" de la part du service chargé de l'achat de papier et de carton par le gouvernement central, pour les produits contenant un pourcentage de fibres recyclés et on remarque une collaboration entre les services techniques publics et l'industrie papetière pour établir des spécifications avantageuses.

C'est la France qui a mené une politique active à ce sujet.

On peut rappeler notamment qu'en 1978 ont été entreprises des actions;

- augmentation des montants consacrés à la promotion du recyclage des vieux papiers;
- accroissement de la capacité des installations de désencrage;
- développement des débouchés pour le papier recyclé par l'invitation au secteur public à utiliser en priorité des produits recyclés et par une série d'accords avec les branches professionnelles pour fixer des taux d'utilisation des fibres de récupération.

A partir de 1978, le Journal Officiel français est imprimé sur du papier recyclé.

Par ailleurs, le papier recyclé couvre d'ores et déjà 35% de la consommation totale de papier des services de la Commission.

Le deuxième rapport sur l'état de l'environnement que la Commission a publié en 1979 est imprimé sur papier recyclé.